

N° 2025/04

**Commune de Saint Paul Cap de Joux****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 13 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le **7 février 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Jean-Philippe MOULY, Thierry VIALARD, Michèle GUIRAUD, Christian BELAUT, Zalifaou BERNÈS, Ernest DURAND, Brigitte BILLOUX.

Excusés :

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

**Objet : Accord de principe concernant le Projet Photovoltaïque : Générale du Solaire**

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise Générale du Solaire a fait part de son projet de développement d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune sur la parcelle ZM 60 de monsieur Bouchareb. Le site est en état de friche sans valorisation particulière et sans gestion forestière et fait l'objet d'une promesse de vente entre monsieur Bouchareb et la Générale du solaire.

Il informe que le chef de projet Mme Sarah Planterose est venue présenter le projet.

Le projet se situe sur les communes de Teyssode et de Saint-Paul-Cap-De-Joux (2.1ha). Seule la parcelle de Saint-Paul-Cap-De-Joux se situe en zone agricole permettant l'implantation d'équipement d'intérêt collectif incluant ainsi les centrales photovoltaïques.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, :**

Est favorable au développement d'un projet photovoltaïque au sol sur la parcelle ZM 60 appartenant à monsieur Bouchareb.

Donne tout pouvoir de signature à Monsieur le Maire pour tous les documents afférant à la réalisation de ce projet

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire :  
Laurent VANDENDRIESSCHE

Le Secrétaire de Séance :  
Michel BELAVAL

